

Dossier de presse



# Journée Départementale des Personnes Âgées

**Dimanche 20 octobre 2019**  
**Devant le Stade Julius Bénard - Saint-Paul**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*



# L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

## Une politique dynamique et solidaire pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées

Face au vieillissement de la population, La Réunion est confrontée à l'un des enjeux majeurs de toute société moderne : la prévention de la perte d'autonomie et la prise en charge des personnes âgées.

### La Réunion : un contexte particulier

- ◆ Un vieillissement rapide de sa population : doublement des plus de 75 ans d'ici 2020, soit 41 800 en 2020 ;
- ◆ Une population dépendante croissante : 26 700 en 2030, contre 13 200 en 2010 ;
- ◆ Une grande précarité financière : 42 % des plus de 65 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté  
30 % des 60 ans et plus vivent avec le minimum vieillesse  
- la pauvreté augmente avec l'âge.

La nouvelle mandature 2015-2020 veut renforcer la prévention de la perte d'autonomie et les actions de proximité en direction des personnes âgées en améliorant

leur prise en charge à domicile et en établissement, en s'appuyant sur l'emploi de la jeunesse réunionnaise.

Les efforts de la Collectivité sont menés autant sur les aides sociales obligatoires que sur des dispositifs d'aides facultatives qui favorisent le « bien vieillir » et contribuent à retarder l'entrée dans la dépendance.

### La prévention de la perte d'autonomie : axe majeur de la mandature

L'objectif est de permettre aux personnes âgées de vivre dans des conditions optimales, de faciliter leur maintien à domicile par l'attribution d'aides financières et d'aides techniques, et de continuer à participer à la vie sociale et citoyenne

**161 M€**  
consacrés à ce  
public prioritaire



# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

Une politique d'aides et d'actions sociales en faveur de ce public est menée en privilégiant notamment les objectifs suivants :

## Vivre à domicile : le premier axe de la politique

En retardant l'aggravation de la dépendance ou en la compensant, il est question de soutenir la solidarité familiale réunionnaise et de respecter le souhait des personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles.

Cela se traduit par l'octroi de prestations sociales et de dispositifs volontaristes dans les domaines du quotidien (aide humaine / aide technique), de l'accès à la santé, du soutien aux aidants, des déplacements (Réunipass).

120 M€

### Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

En juillet 2019, 16 627 personnes âgées ont bénéficié de l'APA, se répartissant de la manière suivante :

Lieux de vie	Nombre de bénéficiaires
À domicile	14 357
En accueil familial	645
En établissement	1 265
<b>TOTAL</b>	<b>16 267</b>

L'APA à domicile vise à pallier la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus (GIR 1 à 4). Le bénéficiaire a la possibilité de devenir employeur d'une aide à domicile (emploi gré à gré) ou de recourir à un service prestataire.

Depuis décembre 2009, le paiement de l'APA s'effectue sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour les bénéficiaires employant un salarié (Chèque APA Gramounes). **Aujourd'hui plus de 7 841 personnes ont ce mode de paiement.**

La loi ASV permet aujourd'hui de consolider l'accompagnement des personnes âgées à domicile par :

- ◆ la baisse du taux de participation des usagés dans le cadre de l'APA ;
- ◆ la revalorisation des plafonds APA ;
- ◆ la reconnaissance du rôle des aidants.



# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

## Des aides gérées par des services de proximité

La mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales en faveur des personnes âgées est réalisée essentiellement sur les territoires par les services d'Aide Sociale aux Adultes (ASA) et les services des Actions de Santé.

Les 4 services ASA du Département ont pour missions de :

- ◆ mettre en œuvre les prestations sociales en faveur des personnes âgées ;
- ◆ informer, orienter et apporter conseils aux usagers.

Les 10 services des Actions de Santé se composent d'équipes pluridisciplinaires et ont pour missions de :

- ◆ préserver le vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et prévenir la perte d'autonomie ou l'aggravation de la dépendance par une prise en charge adaptée ;
- ◆ réaliser l'évaluation médico-sociale des conditions de vie des personnes âgées afin d'établir un projet de vie et d'élaborer un plan d'aide personnalisé ;
- ◆ évaluer les besoins de l'aidant.

L'activité des services des Actions de santé se traduit par :

- ◆ des entretiens, qui peuvent déboucher sur des aides et/ ou des accompagnements médico-sociaux. Les entretiens se déroulent majoritairement sous forme téléphonique (49 %) et de visites à domicile (41 %) et peu au bureau (10 %) ;
- ◆ les visites à domicile pour l'évaluation de la dépendance (demandeurs d'APA et d'Aide-Ménagère).

## Aide-Ménagère

En 2019, 2 158 personnes âgées ont bénéficié de l'aide-ménagère légale et 179 de l'aide-ménagère facultative. Cette prestation permet de financer des heures de services ménagers dans le cadre d'un service prestataire pour les personnes âgées isolées et en perte d'autonomie (GIR 5 ou 6).

## Accès au droit à la santé : Pour tous

### Accès à la santé

Dispositif novateur au niveau national, le Chèque Santé a été mis en place par le Département en 2007.

10 M€

# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

**OBJECTIF :** permettre aux personnes âgées aux revenus modestes, mais ne bénéficiant pas de la CMU-C, d'acquiescer une couverture maladie via une complémentaire santé.

À ce jour, le dispositif compte 27 362 personnes âgées bénéficiaires.

1 M€

## Politique de soutien des aidants familiaux

Porté par le GIP SAP, le dispositif « Répit & Repos » 1 M€ offre une palette de services aux aidants familiaux afin de les soulager et de leur permettre de «souffler » au quotidien. Depuis 2012, ce dispositif offre :

- ◆ une bourse d'heures d'accompagnement ;
- ◆ des séjours « Grand'Air » sur 3 sites :
- ◆ Kaz Grand'R (Entre-Deux) ;
- ◆ au Village de Corail (Saint-Gilles-les-Bains) ;
- ◆ au Village des Sources et à la chambre d'hôtes des Filaos. Une offre de soin thermal est également proposée à l'établissement thermal Renée ACCOT (ETIA) à Cilaos ;

- ◆ un Café des Aidants dans le Nord (Espace Reydellet) et dans le Sud (Kaz Grand'R).

## Actions apportées pour faciliter le quotidien

### Carte Réuni Pass

Mise en place par le Département en décembre 2014, la carte REUNIPASS est depuis le 1er janvier 2017 gérée par le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion.



# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

## Accès aux bâtiments culturels

Fidèles à leur mission de favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre, les services culturels départementaux ont à cœur de s'adapter davantage aux personnes à besoins spécifiques.

Les équipements culturels de la Collectivité (Archives départementales de La Réunion Sudel Fuma, Artothèque, Bibliothèque départementale, Lazaret de la Grande Chaloupe, Musée Historique de Villèle, Musée Léon Dierx, Muséum d'Histoire naturelle, Musée du sel) proposent ainsi :

- ◆ sur réservation, un accueil spécifique au public âgé en groupe ;
- ◆ la gratuité des visites dans les trois musées labellisés Musées de France (Villèle, Dierx, Muséum).

## Aménagement des espaces naturels

Dans le cadre de son programme d'aménagement et d'équipement de son domaine forestier, la Collectivité est engagée dans l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie sur les espaces naturels.

Des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont envisagés chaque fois que cela est possible (contraintes physiques et environnementales).

## Actions déjà réalisées :

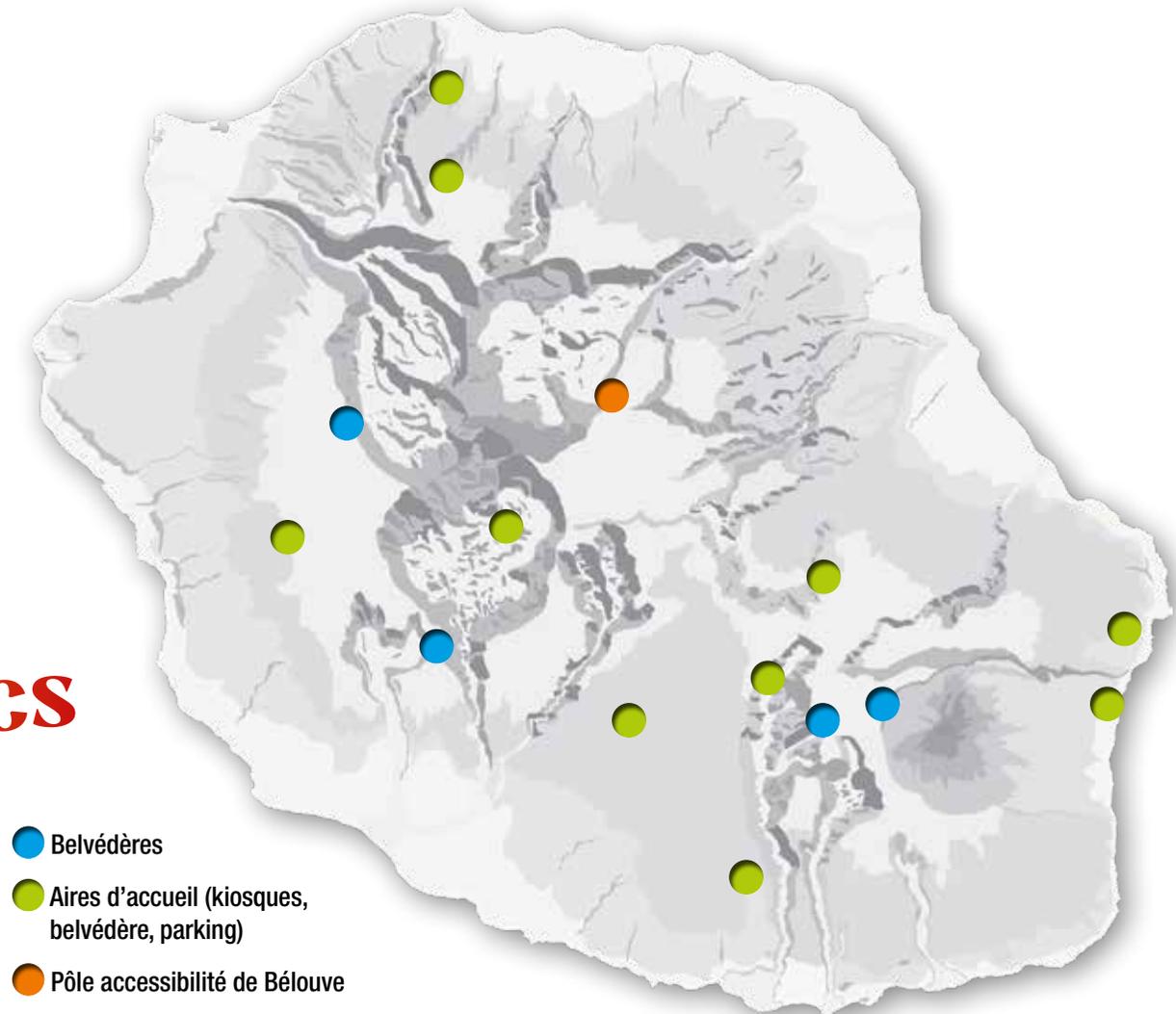
Certains des principaux sites d'accueil ont déjà été aménagés :

- ◆ le belvédère du Maïdo en 2009 ;
- ◆ le kiosque de la Plaine des Grègues en 2009 ;
- ◆ le belvédère du Pas de Bellecombe en 2009 ;
- ◆ l'aire d'accueil de Piton Sec (route du volcan) en 2009 ;
- ◆ la Vierge au Parasol en 2009 ;
- ◆ le site de la Petite Plaine en 2012 (construction d'un kiosque accessible) ;
- ◆ le terminus de Mamode Camp en 2013 ;
- ◆ la Providence en 2014 ;
- ◆ le site des Makes en 2014 ;
- ◆ la route forestière des Tamarins en 2014 ;
- ◆ L'aire d'accueil de La Source (Sainte-Rose) en 2015 ;
- ◆ le sentier de Bélouve est le premier sentier forestier accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, qui permet notamment à nos seniors une véritable immersion en forêt en 2015 ;
- ◆ le site de la Roche Merveilleuse en 2015 ;
- ◆ le site du Nez-de-Bœuf en 2019.

# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

**17 SITES  
ACCESSIBLES À  
TOUS LES PUBLICS**



# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

672 000 €

## Développer l'offre d'hébergement en famille d'accueil et en établissement

### Accueil familial

La Réunion, premier département de France en nombre de places agréées avec 1 480 places en 2019 contre 450 en 2004. Cette alternative d'hébergement entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement concerne 684 accueillants familiaux et favorise la création d'emplois. Un effort particulier a été apporté afin d'améliorer la formation des accueillants familiaux par la mise en place d'un processus de formations au cours de leurs cinq années d'agrément.

### Projet innovant : Les Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF)

C'est un regroupement dans un local dédié de 2 à 4 accueillants familiaux qui assureront l'accueil de jusqu'à 16 personnes âgées ou en situation de handicap. Ces accueillants seront agréés par le Département, et seront

salariés par une personne morale de droit privé ou de droit public. L'objectif est la création a minima de 1 MAF sur chaque micro-région. Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, 6 projets MAF ont été validés par le Conseil Départemental, dont :

- ◆ 2 projets portés par le CCAS de Saint-André :
  - ◆ une MAF rurale de 12 places inaugurée à La Rivière du Mât Les Bas en 2018 ;
  - ◆ le projet d'une MAF urbaine de 9 places à Cambuston (ouverture prévue fin 2019) ;
- ◆ 1 projet d'une MAF de 8 places au Tampon porté par le CCAS du Tampon ;
- ◆ 1 projet d'une MAF de 16 places à Saint-Joseph porté par la SASU Paille en queue ;
- ◆ 1 projet d'une MAF de 12 places à La Rivières des Pluies porté par l'Association Kaz Valentine ;
- ◆ 1 projet d'une MAF de 8 places à Saint-André porté par l'Association Lino Handicap.

### Offre de places en établissements

Conformément au Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017, les trois objectifs visés se décomposent comme suit :

- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des places autorisées des établissements accueillant des personnes âgées.

# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

À ce jour, 1 744 places sont ouvertes en établissement en faveur des personnes âgées (EHPAD, EHPA, accueil de jour, USLD).

Ces places se répartissent comme suit :

- ◆ 1 420 places ouvertes en EHPAD (dont 1 526 places habilitées à l'aide sociale) ;
  - ◆ 144 places d'EHPAD restent à ouvrir.
  - ◆ 147 places ouvertes en EHPA (dont 29 habilitées à l'aide sociale), 24 places en cours d'installation ;
  - ◆ 82 places ouvertes en accueil de jour.
- ◆ Amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents par la mise en place de CPOM avec les EHPAD pour une durée de 5 ans, visant à :
    - ◆ améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD, le relationnel entre les proches des résidents et le personnel exerçant dans l'établissement ;
    - ◆ prendre en considération le niveau de dépendance des personnes âgées dans la tarification de l'établissement ;
    - ◆ inscrire l'établissement dans un réseau gérontologique comportant des soins coordonnés.

- ◆ Soutien de la dépendance à travers l'attribution de :

6 M€

- ◆ l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) couvrant les dépenses correspondant au tarif dépendance que les établissements appliquent aux personnes âgées résidentes ou pour couvrir un accueil de jour ;
- ◆ l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) assurant la prise en charge des frais d'hébergement et d'entretien des personnes accueillies en EHPAD ou des frais d'hébergement temporaire.

24 M€

- ◆ Soutien de l'hébergement à travers l'attribution :
  - ◆ l'Aide Sociale à l'Hébergement assurant la prise en charge des frais d'hébergement des personnes accueillies et l'entretien en établissement.

## Perspectives sur les 3 années à venir

Installer les places en établissement qui sont autorisés :

- ◆ EHPAD, Saint Denis - 85 places dont 61 places spécialisées - DOMUSVI
- ◆ EHPAD, Le Tampon - 83 places - Fondation Père Favron

# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]

## Contrôle de la qualité de prise en charge des établissements sociaux et médico-sociaux

L'accent est mis, à travers la signature des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur l'assurance de la qualité de prise en charge proposée à nos aînés dans les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux). Par ailleurs, plusieurs outils ont été installés pour centraliser les informations préoccupantes (cellule dédiée) et les traitements. Enfin, un protocole de lutte contre la maltraitance au sein des établissements : EHPA, EHPAD en lien avec les services de l'État a été signé.

## Soutenir la politique d'accompagnement et de coordination des acteurs

6 M€

### Développement des services à la personne : le GIP-SAP

L'accompagnement des personnes âgées dans les actes quotidiens est assuré par des professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), bénéficiant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une autorisation d'exercer pour 15 ans délivrée par le Président du Conseil départemental.

En 2016, la Collectivité a confié au GIP-SAP, les missions suivantes :

- ◆ coordonner et mobiliser des services d'aide à la personne ;
- ◆ accompagner au montage de projets des candidats à l'agrément SAAD ;
- ◆ soutenir les SAAD en difficulté financière par un accompagnement technique via les fonds de restructuration (délivrés par l'État).



# L'action sociale en direction des personnes âgées

[suite]



**LA MAISON  
DE L'AIDE A LA PERSONNE**

Le Plan d'actions du GIP-SAP s'organise autour de trois axes :

- ◆ développer les missions d'expertise et de mutualisation ;
- ◆ accompagner la structuration de la filière de l'aide à domicile ;
- ◆ consolider l'accompagnement du vivre à domicile par des mesures en faveur des aidants.

Cet accompagnement et ce soutien en faveur des proches aidants se traduisent par l'accès à :

- ◆ un numéro vert 0800 530 0002 (numéro gratuit depuis un poste fixe), qui permet à tout aidant de pouvoir bénéficier d'une écoute et des conseils de professionnels des aidants,
- ◆ un site internet : [www.lareuniondesaidants.re](http://www.lareuniondesaidants.re) qui centralise toutes les informations utiles pour aider les aidants dans leur parcours et dans la prise en charge de leurs aidés,
- ◆ une page Facebook pour permettre aux aidants d'échanger entre eux,

- ◆ une évaluation psychosociale pour analyser le contexte, les besoins et repérer le risque d'épuisement de l'aidant,
- ◆ Un accompagnement social et psychologique à travers un accompagnement individualisé
  - ◆ Des actions collectives sur les 4 territoires de l'île (matinées santé, café des aidants, matinées d'informations- formations) ;
  - ◆ Des séjours de répit à thèmes ;
  - ◆ Du répit à domicile en fonction des besoins et de la situation du proche aidant ;

**Ce dispositif a concerné en 2018 plus de 3 300 proches aidants.**



# PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE



La Collectivité poursuit la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017, Volet Personnes Agées :

- ◆ mise en place d'**actions collectives de prévention** en faveur des publics de plus de 60 ans ;
- ◆ **création de 5 Maisons d'Accueillants Familiaux** pour créer de l'emploi, insérer professionnellement de jeunes réunionnais et apporter des réponses de répit aux aidants et aux familles ;
- ◆ **mise en place de Bornes d'Accès aux Droits (BAD)** : bornes interactives, mises en libre-service, à partir desquelles chaque usager pourra connaître les dispositifs auxquels il a droit, compléter les formulaires de demandes d'aide, et suivre l'avancée de leur dossier à partir d'un numéro unique ;
- ◆ favoriser l'information en direction des personnes âgées par la **mise en place d'un portail Internet** pour l'accès aux informations utiles (dispositif Répits Repos, places disponibles en établissements, en accueil familial, formulaire APA) ;
- ◆ permettre la vie autonome à domicile grâce à la prévention et à l'accès à la santé : **développement de la télé-assistance et d'aides techniques** dans le cadre des plans d'aide APA et de la conférence des financeurs ;
- ◆ renforcement de la politique d'aide aux aidants familiaux et le partenariat actif avec le secteur associatif, avec la diversification des paniers d'heures (garde itinérante de nuit) et le **déploiement du dispositif « cafés des aidants »** sur le territoire.
- ◆ **consolider la plateforme d'écoute et d'informations** « Écoute/Aidants ».



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

## **INFORMATION**S

Direction de la Communication  
Michèle Bénard • 0692 974 772  
[michele.benard@cg974.fr](mailto:michele.benard@cg974.fr)